

Bilan d'activités de l'année 2020

Convention entre le Conseil Départemental du Gard
et le Syndicat des Forestiers Privés du Gard



Mairie de Ribaute-les-Tavernes accueillant les bureaux du Syndicat au premier étage

Décembre 2020



Sommaire

Introduction	1
Les actions	3
1. Sensibilisation, information et formation des propriétaires forestiers..	4
1.1. Les réunions d'information technique	4
1.2. Les contacts et les visites-conseil.....	5
1.3. La formation des propriétaires forestiers.....	6
1.4. Les supports pédagogiques.....	7
1.4.1. Placettes de démonstration	7
1.4.2. Fiches techniques	7
1.4.3. Valorisation de la Xylothèque et des autres supports ludiques.....	7
1.4.4. Diffusion du livre « Propositions pour la Garrigue ».....	8
1.5. Les documents de gestion durable.....	8
1.6. Le site internet du Syndicat	8
1.7. Le bulletin d'information : la gazette « Au près de nos arbres »	9
1.8. Les manifestations Grand Public : les escapades nature.....	9
2. Les actions qui concourent à la protection de l'environnement	10
2.1. La protection des forêts contre l'incendie	10
2.2. La forêt dans les Sites Natura 2000	10
2.3. La forêt et les services environnementaux rendus.....	10
2.4. La forêt et la gestion cynégétique	10
2.5. Le Parc national des Cévennes	11
3. Participation aux démarches territoriales	11
3.1. L'Observatoire de l'Equilibre Agro-Sylvo-Cynégétique du PNC.....	11
3.2. Implication au sein des Chartes Forestières de territoire	12
3.3. Elaboration d'aides d'Alès Agglomération	13
3.4. Soutien à la création du Parc Naturel Régional des Garrigues.....	14

3.5.	Accompagnement des ASL GF du département	14
4.	Participation au développement de la filière bois	14
4.1.	La mobilisation des bois	14
4.2.	Le développement du bois énergie	15
4.3.	Participation à la CDPENAF	15
5.	Diversification	15
5.1.	La complémentarité agriculture-forêt.....	15
5.2.	La trufficulture et la sylviculture truffière.....	15
5.3.	Les bois artisanaux.....	16
5.4.	Les arbres médicinaux	16
5.5.	La Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires	16
6.	Fonctionnement : moyens, formation interne	16
6.1.	Moyens, formation interne	16
6.2.	Comptabilité.....	17
	Conclusion	18
	Annexes.....	20

Introduction

L'année 2020 est la 31^{ème} d'un étroit partenariat, relatif au développement, à la valorisation et à la protection de la forêt gardoise (presque 50% du territoire départemental aux $\frac{3}{4}$ privés), entre le Conseil Départemental du Gard et le Syndicat des Forestiers Privés du Gard.

Comme tous les syndicats professionnels, le Syndicat des Forestiers Privés du Gard mène les missions classiques du syndicalisme en matière de représentation et de défense de sa corporation ainsi que d'appui et conseils (technique, administratif, juridique,...) auprès de ses adhérents (plus de 500 en 2020). Il le fait sur ses fonds propres et surtout grâce à l'engagement bénévole de ses 18 administrateurs.

Le partenariat avec le Conseil départemental permet au Syndicat de poursuivre et d'amplifier ses actions en matière de développement et d'organisation auprès de l'ensemble des propriétaires de parcelles boisées du département afin :

- D'amener au développement forestier, par la sensibilisation, l'information et la formation, un nombre croissant de propriétaires forestiers privés ne disposant pas suffisamment de connaissances sylvicoles leur permettant de valoriser les différentes potentialités de leurs bois et forêts ;
- De protéger les massifs forestiers en initiant les propriétaires forestiers aux techniques sylvicoles de prévention des feux et en les sensibilisant à la législation en matière de débroussaillage et d'emploi du feu ;
- De conforter les fonctions environnementales des bois et forêts du département (biodiversité, régulation du régime hydrique, frein à l'érosion et aux inondations, dépollution de l'eau et de l'air...) par l'incitation à une gestion raisonnée et durable ;
- D'apporter son expertise et ses conseils auprès des propriétaires forestiers et opérateurs dans le cadre de la rédaction et du suivi des documents d'objectifs (DOCOB) ainsi que de la promotion des contrats et des chartes Natura 2000 des sites gardois ;
- De valoriser les potentialités économiques de la forêt gardoise : filière bois-construction, filière bois-énergie, filières de niche (bois d'artisanat d'art, essences médicinales et mellifères, produits de cueillette...) ;
- De participer aux opérations d'aménagement du territoire : charte forestière, plan de développement de massif, création et/ou appui aux associations syndicales forestières et aux groupements forestiers ;
- De développer les complémentarités « agriculture-forêt » : sylviculture truffière, agroforesterie, sylvopastoralisme, castanéiculture, apiculture ;
- D'initier l'accueil du public en forêt privée

Ce partenariat permet également au Syndicat d'être techniquement présent dans des actions d'aménagement du territoire (Chartes Forestières de Territoire, Plans de développement de massifs forestiers, création et accompagnement d'Association Syndicale Libre Forestière, points noirs routiers, ...) ainsi que dans des actions de diversification (nouveaux usages et débouchés) et également dans des actions de communication (explication à « l'opinion » de l'utilité des interventions en forêt : pistes, récoltes de bois,...).

Pour les actions basiques de développement forestier auprès des propriétaires forestiers (sensibilisation, information, conseils techniques), le Syndicat s'appuie sur son bras technique, le Groupement de développement forestier gardois (GDFG), dont les ramifications sur le terrain (quatre sections territoriales) lui confèrent une grande proximité.

En effet, le GDFG regroupe quatre GDF territoriaux : Garrigues, Cévennes Alésiennes, Cévennes Vallées des Gardons et Cévennes Viganaises – Aigoual. Une convention lie Syndicat et GDF.

Il convient également de signaler la présence dans le Conseil d'administration du Syndicat du conseiller général Mr Martin DELORD.

En 2020, l'appui du Conseil Départemental a permis au Syndicat d'amplifier ses actions en matière :

- d'information et formation des propriétaires forestiers et fonciers (réunions d'information technique, visites-conseils individuelles chez les propriétaires) mais aussi de sensibilisation du grand public (Escapades Nature,...) ;
- de protection des espaces boisés et de l'environnement en général (PFCI, Natura 2000, CDPENAF, documents de gestion forestière durable) ;
- de démarches territoriales : participation aux travaux de la CFT du Pays Cévennes ;
- de développement de la filière bois (mobilisation de coupes de bois) ;
- de diversification (accueil en forêt,...).

Ces actions sont menées en concertation avec les partenaires forestiers du département que sont le CRPF, la Coopérative la forêt privée et l'Association FO.GE.FOR. Le Syndicat entretient également d'étroites relations non seulement avec le Conseil départemental du Gard mais aussi avec la Préfecture, le Conseil Régional, la DRAAF, la DDTM, l'ONF, l'URCOFOR, les EPCI, les Chambres consulaires, la Fédération des chasseurs ou encore les associations liées à l'environnement et aux loisirs.

Les effets du réchauffement climatique sur la forêt se font de plus en plus sentir :

- la progression du dépérissement des taillis de châtaignier en est le marqueur le plus évident. Leur embroussaillage, synonyme d'incendie potentiel, est en cours,
- Fragilisés par les sécheresses successives, les pins noirs d'Autriche, qu'ils soient en peuplements, en haies, ou isolés dans des parcs, sont la proie d'un champignon (*Sphaeropsis sapinea*) qui les décime massivement.
- Les incendies significatifs, qui avaient désertés les forêts gardoises depuis plusieurs années, ont à nouveau ravagé des dizaines d'hectares de forêt dans le département pendant la saison estivale.

L'information, la sensibilisation et la formation des détenteurs de surfaces boisées est donc plus que jamais primordiale pour éviter de spectaculaires catastrophes à l'avenir. Les travaux de recherche menés au Sylvetum du Clos Gaillard sur l'adaptation des forêts et leur tolérance à l'incendie sont également très importants pour la pérennité des forêts dans notre département.

Autant de pistes de progrès et de préservation de l'environnement que le partenariat Conseil départemental/ Syndicat rend possible.

Les actions

1. Sensibilisation, information et formation des propriétaires forestiers

Divers leviers ont été mis en œuvre pour entrer en contact avec les propriétaires forestiers afin de les amener à prendre conscience de la nécessité d'entretenir et de gérer leurs bois et forêts :

- Des réunions d'informations techniques sur le terrain
- Des visites-conseils chez et avec les propriétaires forestiers (29)
- Des supports pédagogiques (placettes de démonstration en forêt, fiches techniques)
- Un site Internet
- Un bulletin d'information destiné aux adhérents

De plus, Syndicat et GDF participent ou organisent des manifestations Grand Public. Celles-ci permettent de faire passer les messages essentiels sur la forêt auprès d'un grand nombre de personnes, parmi lesquelles figurent évidemment des forestiers privés.

1.1. Les réunions d'information technique

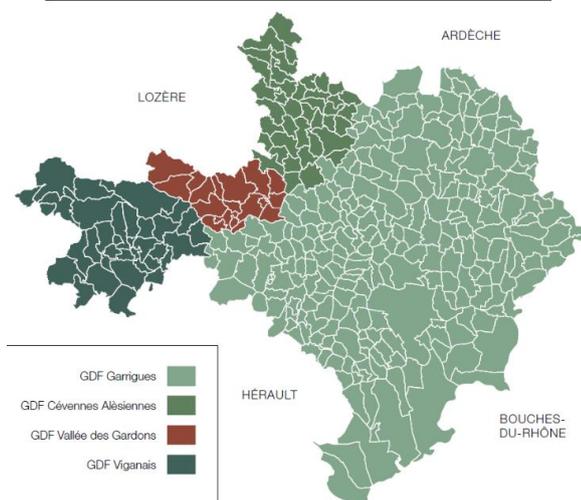
Ces réunions d'information technique s'adressent en priorité aux propriétaires forestiers du département, quelles que soient la taille et la nature de leurs forêts. Trois méthodes de prise de contact sont utilisées :

- Le listing de nos adhérents : 510 propriétaires dont des groupements forestiers qui comportent en moyenne quelques dizaines de propriétaires
- Les communiqués de presse : annonce des journées d'information dans les médias locaux comme Midi-Libre et diffusion aux chargés de mission de chartes forestières de territoire (Pays Cévennes notamment)

Les thèmes de ces réunions d'information sont divers et renouvelés. Ils sont transversaux (pour tout le département) ou bien plus adaptés au contexte local. Les invitations sont envoyées par email aux adhérents possédant des adresses email et par courrier aux autres adhérents du GDF territorial concerné.

Le principe est d'organiser une réunion chez un adhérent qui explique et montre ses réalisations aux adhérents présents. Ces occasions de rencontres entre

Groupements de développement forestiers du Gard



adhérents suscitent beaucoup d'échanges ainsi que le partage d'expériences et de savoir-faire. Habituellement, nous programmons quatre réunions techniques par an, une pour chaque secteur GDF. Cependant, en 2020, du fait de l'épidémie de Covid-19, seulement deux réunions techniques ont pu être programmées, et toutes deux ont malheureusement dû être annulées.

Nous faisons également la promotion des réunions propres au CRPF auprès de nos adhérents de façon à accroître toujours plus leur niveau d'information. L'ingénieur du Syndicat participe à ces réunions. Aucune n'a pu avoir lieu en 2020.

❖ **Thème : « De la vallée au sommet, les étages de végétation : à chaque milieu ses arbres ! »**

Date : 2 octobre 2020, reprogrammée le 13 novembre 2020 pour cause d'intempéries, et finalement annulée pour respecter les consignes de confinement liées à la pandémie de Covid-19. Reportée à 2021.

Lieu : Saint-André-de-Valborgne

Organisateur : Syndicat

Cette réunion devait se dérouler dans la forêt de Bernard CABANNES, administrateur du Syndicat. Lors d'une randonnée d'une dizaine de kilomètres, il était prévu de présenter aux adhérents les différents peuplements présents dans cette forêt atypique s'étalant de l'étage méditerranéen à l'étage montagnard, et de leur apprendre les spécificités de chaque essence (savoir les reconnaître, l'environnement qui leur est favorable, leur mode de gestion,...).

Intervenants : Bernard CABANNES (administrateur du Syndicat, propriétaire), Astrid de MONTBRON (Syndicat, ingénieure forestière).

❖ **Thème : « La reprise en main de ses parcelles forestières après 50 ans de non-gestion, cas du Mas Roussel »**

Date : 27 novembre 2020, annulée pour respecter les consignes de confinement liées à la pandémie de Covid-19. Reportée à 2021.

Lieu : Le Martinet

Organisation : Syndicat

Au cours d'une visite de leur forêt, il était prévu que les propriétaires du regroupement forestier du Mas Roussel nous racontent comment ils ont hérité ou acheté des parcelles forestières qui n'avaient pas été gérées depuis de nombreuses années et comment ils ont procédé pour les ramener petit à petit vers la voie de la gestion durable. Ce retour d'expérience appuyé sur l'observation des résultats sur le terrain devrait pouvoir répondre à de nombreuses questions que peuvent se poser certains propriétaires tout en leur montrant un exemple concret de gestion forestière et d'aménagement de la forêt.

Intervenants : les propriétaires associés du regroupement du Mas Roussel, Christine BOYER (technicienne du CRPF), Astrid de MONTBRON (ingénieure du Syndicat).

Les programmes des réunions d'information technique figurent en **Annexe 1**

1.2. Les contacts et les visites-conseil

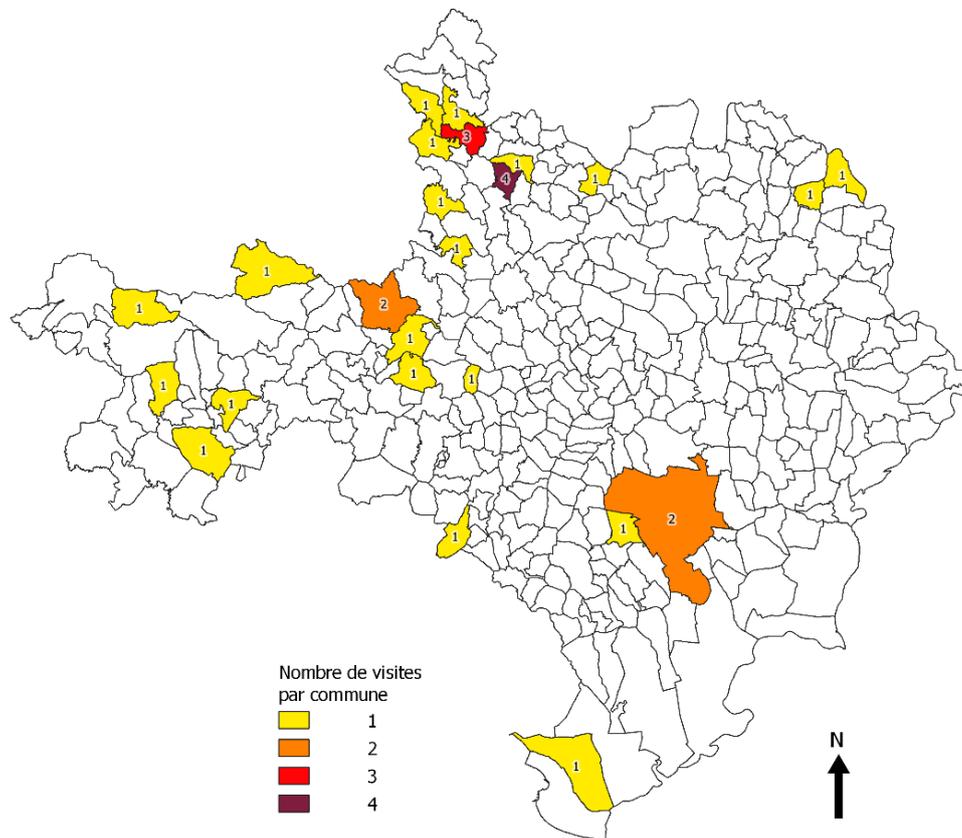
Toutes les actions du Syndicat et de son bras technique le GDF, permettent de communiquer avec les propriétaires forestiers. De nombreuses prises de contact ont ainsi abouti à fournir des renseignements par téléphone, courriels ou par voie postale, mais également à des visites-conseil aux propriétaires, avec ou sans leur présence selon leur souhait. Les visites des parcelles boisées des propriétaires forestiers présentent l'avantage de détecter d'éventuels problèmes rencontrés par ces derniers, de répondre concrètement à leurs demandes de renseignements et de leur délivrer rapidement les conseils nécessaires.

Par ailleurs, ces visites-conseils sont le meilleur moyen de faire émerger des projets de développement forestier. Suite à ces visites, l'ingénieure du Syndicat établit un compte-rendu de visite ou un diagnostic complet de gestion selon la complexité de la forêt, la nature des questions à traiter et l'implication du propriétaire dans de

futures interventions (projet de travaux sylvicoles, prise en compte de la DFCI, plan de gestion ou autre).

En 2020, l'ingénieure du Syndicat a effectué 29 visites chez des propriétaires.

Un modèle de diagnostic de gestion est fourni en **Annexe 2**



Répartition des communes où des propriétaires forestiers ont bénéficié de diagnostics et visites sur le terrain

1.3. La formation des propriétaires forestiers

L'association départementale de FORMation à la GESTion FOREstièRe (FOGEFOR 30) est l'organisme de formation des propriétaires forestiers dans le Gard. Le Syndicat siège à son conseil d'administration. Cette association encadrée aujourd'hui par le CRPF propose des stages avec différents niveaux d'expérience selon diverses thématiques.

Les stages FOGEFOR sont un excellent moyen de communication sur le progrès sylvicole dans le département, auxquels le Syndicat apporte son soutien.

Malheureusement, en 2020, le FOGEFOR n'a pas organisé de stage dans le Gard du fait de la situation sanitaire.

1.4. Les supports pédagogiques

Les supports pédagogiques sont des outils aux différents formats, destinés à la communication auprès des propriétaires et du grand public.

1.4.1. Placettes de démonstration

Le GDF est missionné par la ville de Nîmes pour s'occuper du Sylvetum et du Vallon des chênes du Clos Gaillard. Le Sylvetum a été planté en 1990 sur 4 ha avec des essences choisies pour répondre à deux objectifs :

- Tester des essences ayant une relative tolérance au feu
- Obtenir une production de bois de qualité

Le Vallon des chênes s'étend lui sur un peu plus d'un hectare avec 26 espèces de chênes testées pour leur adaptabilité aux conditions méditerranéennes.

Le GDF réalise régulièrement des inventaires pour faire le suivi de ces deux sites. Le prochain inventaire du Sylvetum est prévu à l'automne 2021.

Le travail sur ce dispositif permet au Syndicat de rechercher les espèces les plus adaptées pour la production de bois en Garrigue avec un objectif de tolérance au feu. Enfin, le GDF continue de s'occuper de l'entretien des deux zones d'expérimentation.

1.4.2. Fiches techniques

Lorsque les adhérents soumettent des demandes spécifiques, des fiches techniques leur sont fournies avec parfois, en plus, des explications sur le mode d'emploi local. Elles peuvent concerner des aspects techniques (guides sylvicoles, essences spécifiques, sylviculture truffière, fiches sur les essences forestières du Gard) ou encore des renseignements sur les documents de gestion ou bien sur Sylvassur (assurance incendie). Les fiches sont très variées pour répondre au mieux aux différentes demandes des adhérents.

En adhérant au Syndicat, les propriétaires peuvent bénéficier, en plus de la responsabilité civile, d'une assurance contre les incendies et tempêtes qui les dédommage en cas de sinistres liés à ces événements.

1.4.3. Valorisation de la Xylothèque et des autres supports ludiques



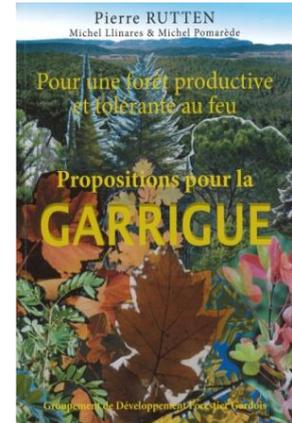
Collection complète de la xylothèque exposé dans le bureau du Syndicat à Ribaute-les-Tavernes

Une collection d'échantillon de bois du département a été constituée depuis une dizaine d'années par le GDF. Celle-ci constitue une Xylothèque avec 86 échantillons de bois d'essences différentes exposés à la Maison de la Forêt de Ribaute-les-Tavernes. Un support mobile constitué de 30 échantillons sert également de démonstration dans des salons ou des journées d'information.

Un jeu des essences a été développé par le Syndicat sous forme de jeu de reconnaissance des arbres feuillus du Gard.

1.4.4. Diffusion du livre « Propositions pour la Garrigue »

Cet ouvrage a été conçu par des membres du GDF pour pérenniser la forêt dans les espaces forestiers sensibles de Garrigue. Il montre à la fois comment gérer ces espaces paradoxalement délicats et riches dans un objectif de production de bois avec un angle de tolérance aux incendies. Le livre a été réédité en 2014 afin d'en faire une référence sur les potentialités forestières et environnementales de la Garrigue.



1.5. Les documents de gestion durable

Ces documents contribuent à l'information des propriétaires forestiers dans une optique de gestion durable de leur patrimoine forestier. Ils sont de trois sortes :

- **Le plan simple de gestion** : document obligatoire pour tout propriétaire de forêt d'une surface supérieure à 25 hectares. Dans le cadre d'une démarche volontaire, il peut être établi pour les forêts de 10 à 25 ha. Il prévoit les travaux sylvicoles sur une durée de 10 à 20 ans.
- **Le code de bonnes pratiques sylvicoles** : document de moindre ampleur, il concerne les propriétaires de plus petites surfaces et planifie des itinéraires techniques par essences sur 10 ans.
- **Le règlement type de gestion** : document établi par une coopérative ou un expert forestier à la demande du propriétaire.

Par ailleurs, selon la superficie de sa forêt, le propriétaire doit présenter un document de gestion durable pour faire certifier ses bois PEFC ou bien pour bénéficier de subventions afin d'effectuer des travaux dans sa forêt.

L'ingénieure fait la promotion de ces documents auprès de ses adhérents et des propriétaires forestiers rencontrés (permanences, réunions, visites-conseils, ...) et les oriente vers la rédaction de l'un ou l'autre de ces documents.

Le fait qu'il établisse gratuitement un diagnostic de gestion pour les forêts des propriétaires demandeurs, est un premier pas vers la réalisation de tels documents. Le site internet du Syndicat relate également ces informations et propose le téléchargement de documents pour plus de détails.

1.6. Le site internet du Syndicat

Il participe à la communication du Syndicat vers ses adhérents ainsi que vers tous autres propriétaires forestiers intéressés ou encore toute personne cherchant des renseignements sur la forêt. Le site a gagné en lisibilité depuis sa refonte en 2017 et permet de renseigner sur les forêts gardoises et sur ses activités.

Les informations concernant les décisions, les actions et implications du Syndicat sont mises à disposition sur ce site : <http://forestiersdugard.com/>



Page de présentation du Syndicat sur le nouveau site internet

Enfin, le syndicat a dédié une partie de son site à un onglet « Forêt gardoise » qui donne des chiffres sur la forêt du département.

1.7. Le bulletin d'information : la gazette « Auprès de nos arbres »

Le Syndicat prévoit pour la fin de l'année un nouveau numéro de sa Gazette « Auprès de nos arbres » (N° 33). Celle-ci a pour but d'informer tous les adhérents du Syndicat de l'actualité forestière et des actions marquantes du Syndicat et GDF.

Ce numéro soulignera l'importance des documents de gestion durable et rappellera les différentes aides financières proposées aux propriétaires pour la réalisation de travaux forestiers dans le département.

1.8. Les manifestations Grand Public : les escapades nature

En 2020, Syndicat et GDF ont souhaité renouveler leur partenariat avec le Conseil Départemental du Gard en proposant l'animation de plusieurs sorties nature sous forme de balades sur le secteur Cévennes. Trois sorties ont été planifiées, mais aucune n'a pu être réalisée en raison des risques liés à l'épidémie de Covid-19.

- **« Ces arbres ... d'ombre et de lumière »** : Cette escapade en forêt autour de Robiac-Rochessadoules est habituellement accompagnée par Francis MATHIEU (président du Syndicat) et l'ingénieure du Syndicat. Sur un parcours ombragé de 4,5 km environ, les inscrits découvrent quelques-uns des arbres qui composent la forêt Cévenole. Ils apprennent à les reconnaître et se familiarisent avec leur écologie. Enfin, ils



comprennent pourquoi on dit d'eux qu'ils sont « d'ombre » ou « de lumière » ... Les deux dates de cette escapade nature ont dû être annulées.

- **« Le monde vivant de la forêt »** : Bernard Cabannes, propriétaire forestier et administrateur du Syndicat, accompagne habituellement les participants dans la forêt du GFA de l'Hom et du GF de Follaquier pour découvrir diverses essences forestières et la faune qui les peuple dans nos régions, ainsi que la gestion de l'homme dans ces milieux. Les deux dates de cette escapade nature ont dû être annulées.



- **« Quand la forêt révèle ses couleurs »** : Cette escapade en forêts de Cros Garens à Saint Jean du Gard est habituellement accompagnée par un administrateur du Syndicat, ancien ingénieur forestier, Bernard CABANNES, ainsi que l'ingénieure du Syndicat. Les inscrits peuvent profiter de cette sortie en forêt pour découvrir la beauté de la forêt cévenole à l'automne. Les deux dates de cette escapade nature ont dû être annulées.



2. Les actions qui concourent à la protection de l'environnement

2.1. La protection des forêts contre l'incendie

Sensibiliser les propriétaires forestiers à la protection des forêts contre l'incendie est l'une des préoccupations majeures du Syndicat. Notamment à l'occasion des divers contacts que l'ingénieure du Syndicat noue avec les propriétaires (conseils, réunions d'information), celle-ci ne manque pas de faire passer le message de la prévention. Concrètement, elle fait la promotion de la « sylviculture préventive », autrement dit, des diverses interventions sylvicoles qui permettent de limiter les risques d'incendie. Elle répond aux fréquentes questions et sensibilise les propriétaires forestiers concernant les **Obligations Légales de Débroussaillage** (OLD) et la réglementation sur le brûlage des produits de débroussaillage.

Le Syndicat est par ailleurs membre de la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et de la sous-commission contre les risques d'incendie de forêt, lande et garrigue. A ce titre, l'avis du Syndicat est requis pour tous les arrêtés relatifs à la DFCl.

Dans le cadre de ce PDPFCl, le Syndicat a déposé en 2012 une action sur la sylviculture préventive. Ceci donnera lieu à l'élaboration d'une fiche référence sur les techniques sylvicoles de prévention contre les incendies (élagages à deux mètres du sol, débroussaillage, brûlages dirigés) avec un zonage pour chaque technique sur le département. L'élaboration de cette fiche technique par le Syndicat se fera en collaboration avec divers acteurs forestiers (ONF, CRPF, DDTM, Conseil départemental ...).

2.2. La forêt dans les Sites Natura 2000

Le Syndicat est associé aux démarches Natura 2000 du Gard. Interlocuteur et porte-parole des propriétaires forestiers concernés, il apporte son expertise dans l'élaboration des DOCOB, des Chartes et Contrats des différents Sites Natura 2000. Les administrateurs ou l'ingénieure du Syndicat prennent notamment une part active dans les Groupes de travail qui concernent la forêt. Cette année, ils ont en effet assisté à deux Comités de Pilotage :

- **Vallée du Gardon de Saint-Jean** à Saint-Jean-du-Gard le 21 janvier
- **Vallée Gorges du Rieutord, Fage, Cagnasses** à Ganges le 25 février

2.3. La forêt et les services environnementaux rendus

De nombreuses études ont montré qu'une forêt bien gérée optimise sa capacité à stocker du carbone. Les conseils de gestion prodigués aux propriétaires forestiers participent donc à la capture du CO₂ de l'air et à la limitation de sa libération dans l'atmosphère en tant que gaz à effet de serre impliqué dans le changement climatique.

2.4. La forêt et la gestion cynégétique

Le département est divisé en 30 Unités de gestion des sangliers regroupées en 14 secteurs de réunion. Un des administrateurs du Syndicat est délégué aux réunions des secteurs où les enjeux forestiers sont importants.

L'administrateur délégué du Syndicat aux affaires cynégétiques participe aux travaux de la Commission Départementale Chasse et Faune Sauvage (fixation des dates d'ouverture et de fermeture des différentes chasses notamment aux sangliers ; examen des demandes de classement en espèce nuisible du sanglier dans certaines communes ; examen des propositions d'attribution des bracelets (cerfs, chevreuils, daims, mouflons).

L'ingénieure du Syndicat est également amenée à conseiller les propriétaires sur les techniques et matériels de protection en forêt, notamment contre les dégâts de gibier (sanglier, cervidés).

Le Syndicat participe activement à l'Observatoire de l'Equilibre Agro Sylvo Cynégétique (OEASC). Les modalités seront dans le paragraphe 3.1. ci-après.

2.5. Le Parc national des Cévennes

Le Syndicat mobilise bénévolement ses administrateurs pour assister aux différentes instances du Parc national des Cévennes.

- Jeannine BOURRELY (1^{ère} Vice-président du Syndicat) membre du Conseil d'administration ;
- Marie-Claude BERJAMIN, Bernard CABANNES et Francis MATHIEU au Comité économique social et culturel ;
- Marie-Claude BERJAMIN à la Commission eau et milieux aquatiques ;
- Jeannine BOURRELY, Bernard CABANNES et Francis MATHIEU à la Commission forêt.

3. Participation aux démarches territoriales

Syndicat et GDF sont impliqués dans des démarches de développement des territoires qui prennent en compte la forêt. Le Syndicat a travaillé au sein du périmètre du Parc national des Cévennes, à travers l'OEASC : Observatoire de l'Equilibre Agro Sylvo Cynégétique. Il a également œuvré dans la partie « Garrigue » du département avec le soutien au projet de PNR de Garrigues.

3.1. L'Observatoire de l'Equilibre Agro-Sylvo-Cynégétique du PNC

Devant les dégâts importants causés par les cervidés sur la forêt cévenole depuis de nombreuses années, le Parc National des Cévennes pilote un projet de mise en place d'un observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (OEASC).

L'objectif général est d'apprécier et de suivre de façon objective et partagée l'état d'équilibre entre le grand gibier et les activités en milieux agricole et forestier et plus particulièrement, en ce qui nous concerne, la pression exercée par le grand gibier sur la forêt.

L'OEASC doit permettre de centraliser les données relatives aux dégâts de gibier sur l'ensemble du territoire couvert par le Parc National des Cévennes, tant sur les propriétés privées que publiques (ONF, communes forestières). C'est un dispositif concerté basé sur un système d'alerte initié par des propriétaires et des forestiers par le biais d'un formulaire mis en ligne, complété par des relevés sur le terrain.

La mise en place de ce projet se fait en concertation avec les différents partenaires du Parc sur le territoire : les propriétaires privés (syndicats, coopérative,

CRPF), les propriétaires publics (ONF, communes forestières) et différents acteurs concernés (fédérations de chasse, chambres d'agriculture, départements, région, ONCFS, IRSTEA). Le Syndicat du Gard y a été représenté par son administratrice Isabelle CORRE-HIRSINGER, très impliquée dans l'ensemble de la démarche et a activement participé à l'élaboration du formulaire d'alerte.

Le projet repose sur deux outils :

- Un système d'alerte mis à disposition des propriétaires et gestionnaires forestiers par le biais d'un formulaire mis en ligne, basé sur le volontariat afin de disposer d'une remontée d'informations sur les peuplements touchés par les dégâts.
- Des mesures de terrains, effectuées par des représentants des principaux acteurs, qui s'articulent autour de deux dispositifs distincts et complémentaires :
 - La réalisation de diagnostics sylvicoles
 - Le suivi des indices de consommations (IC) et d'abrouissement (IA)

La méthodologie du système d'alerte a été élaborée en 2017, les tests ont commencé début 2018 et parallèlement l'outil informatique a été développé courant 2018.

Le Syndicat accorde à l'Observatoire quatre jours par an (automne) afin de réaliser les diagnostics de terrain : inventorier les 80 ou 40 placettes selon les protocoles et saisir les données. En 2020, l'ingénieure du Syndicat a réalisé trois diagnostics sylvicoles, le 13 octobre, le 2 et 3 novembre, ainsi que le 6 novembre, en binôme avec l'ONF, le Parc National des Cévennes, et le CRPF consécutivement.

Ces données collectées et centralisées, ainsi que les résultats issus des analyses constitueront un socle de connaissances mis à disposition des différents acteurs. Ces données pourront être utilisées notamment dans le cadre de la gestion sylvicole ou de l'élaboration des plans de chasse. Elles permettront d'identifier les secteurs géographiques les plus touchés ou présentant les enjeux socio-économiques les plus importants. Enfin elles seront utilisées pour sélectionner les peuplements qui feront l'objet de futurs diagnostics sylvicoles.

3.2. Implication au sein des Chartes Forestières de territoire

Le Syndicat et le GDF sont représentés auprès de la CFT Pays Cévennes par plusieurs administrateurs (pour l'information à destination des élus) et l'ingénieure du Syndicat (pour la partie technique). Le Syndicat et le GDF sont impliqués dans le groupe « communication », le groupe « création d'un guide des entreprises forêt-bois » et le groupe « valorisation du pin maritime ».

Suite à la relance de l'animation de cette charte en 2017, notre président et le directeur de la coopérative FPLG ont proposé de mener une action au sein de la Charte, en réponse à certaines de ses orientations stratégiques et opérationnelles.

Ces dernières années, des tensions sont apparues entre certains habitants, élus, professionnels forestiers et militants de l'environnement, à l'occasion de chantiers forestiers. Ces tensions se retrouvent au niveau national, notamment depuis le Grenelle de l'environnement qui prône tout à la fois l'augmentation de la mobilisation de bois et la préservation de la biodiversité. Pour certains, il s'agit là

d'enjeux antagonistes et ils doutent que "sur le terrain" ces ambitions soient atteignables. Pour d'autres, ces deux objectifs sont à systématiser ensemble.

Aujourd'hui, il n'existe pas sur le Pays des Cévennes de données propres au territoire, chiffrées et validées scientifiquement, évaluant la conjugaison de ces objectifs. Plus largement sur le massif des Cévennes, visiblement ces données n'existent pas non plus. Cet enjeu de « multifonctionnalité » dans les interventions sylvicoles, notamment en ce qui concerne la récolte, prend toute sa dimension dans les secteurs de pente, majoritaires en Cévennes. De plus, cet enjeu est à lier avec les épisodes cévenols ou méditerranéens qui ont un fort impact sur l'érosion des sols. Les surcoûts de récolte sur les secteurs de pente, en comparaison d'un espace forestier de plaine, sont évidents. Et ils sont d'autant plus importants s'il faut préserver correctement la biodiversité (au sens large) et exécuter les opérations de récolte (abattage et débardage des bois ainsi que leur évacuation jusqu'aux routes goudronnées) de manière suffisamment vertueuses (démembrement des houppiers, rangement des branches dans le sens des courbes de niveau, éviter les créations d'ornières, ...) pour qu'elles soient soit visuellement et écologiquement socialement acceptables.

Mais, ces surcoûts, à quelle hauteur ? Et, existent-ils des techniques pas trop complexes (et surtout n'engendrant pas ou très peu d'investissement supplémentaire) à mettre en œuvre par les professionnels du Pays Cévennes (élargi) en fonction de leurs propres équipements, de leurs équipes, de leur savoir-faire ... Bref, existe-t-il des perspectives pour optimiser les chantiers ?

L'objectif des chantiers-test est de mettre en évidence les surcoûts et les critères d'évaluation de l'intégration dans les opérations sylvicoles (de récolte notamment) du respect et de la protection des sols, des pistes, de la desserte en général, des sentiers de randonnée, du patrimoine vernaculaire, l'intégration paysagère, le respect de l'écosystème forestier ; la vision du chantier par le propriétaire, par ses voisins, etc.

En 2020, la commission « communication » de la CFT Pays Cévennes s'est réunie le 29 janvier à Laval-Pradel en présence du Syndicat.

3.3. Elaboration d'aides d'Alès Agglomération

Une enveloppe financière a été définie par Alès Agglomération et votée lors du Conseil communautaire du 5 avril 2018 (délibération n°C2018_04_06), afin d'octroyer des aides pour les travaux forestiers. Ces aides visent globalement à améliorer l'existant. Cette enveloppe sert à octroyer des aides directes, sous forme de subvention. Le Syndicat a été sollicité lors des réunions du 31 mai et du 19 juillet 2018, aux côtés des futurs membres du comité de pilotage (voir ci-dessous) pour choisir les dépenses éligibles et les critères d'éligibilité des projets soumis, ainsi que les barèmes des travaux pour propre compte. Les aides sont ouvertes aux propriétaires privés et aux communes depuis décembre 2019.

Le Syndicat fait partie du Comité de pilotage composé d'élus et de partenaires forestiers volontaires (ex : CRPF, Syndicat des Forestier Privés, DDTM, Chambre d'Agriculture, Parc national des Cévennes, ONF, COFOR, Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles). Il est chargé d'analyser les dossiers de demandes de subventions, afin de remettre un avis simple au Conseil communautaire d'Alès Agglomération.

Deux comités de pilotage se sont réunis en 2020, le 15 janvier et le 9 octobre. Au total, 13 dossiers de demandes de subventions ont été analysés.

3.4. Soutien à la création du Parc Naturel Régional des Garrigues

Le président et l'ingénieure du Syndicat ont rencontré M. Bruno JULIEN le 12 mars 2019 à Saint-Ambroix afin de discuter de la création d'un Parc Naturel Régional des Garrigues et d'y intégrer la gestion des forêts du périmètre. A l'issue de cet entretien, le Syndicat a adhéré à l'association APREG, association citoyenne pour la création du Parc Naturel Régional des Garrigues. Les Forestiers du Gard ont donc rejoint les 25 autres associations locales, ainsi que les 150 membres individuels qui soutiennent l'association. Lors de l'Assemblée Générale dématérialisée de l'APREG du 15 novembre 2020, le Syndicat des Forestiers Privés du Gard a été admis au Conseil d'Administration dans le collège des personnes morales avec cinq autres associations et Syndicats.

3.5. Accompagnement des ASL GF du département

Le Syndicat a assisté à la réunion de création de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière de Chamborigaud le 10 septembre à la salle polyvalente de Chamborigaud.

Le Syndicat souhaite soutenir les propriétaires forestiers qui s'engagent dans une structure de regroupement de propriétaires. Ces derniers ont donc, depuis cette année, une réduction de 10 € sur leur cotisation au Syndicat. Ce tarif a été choisi car il correspond (en moyenne) au montant d'une cotisation à une association type ASL GF. Le propriétaire n'a donc pas de frais supplémentaire s'il adhère aux deux organismes.

4. Participation au développement de la filière bois

Le tiers seulement de l'accroissement biologique des forêts de notre département est récolté. A ce constat s'ajoute celui de la sous valorisation des bois produits par nos forêts et au manque de diversification dans leurs débouchés. Contribuer à lever les freins qui handicapent le développement économique de la filière bois de notre département est l'un des objectifs majeurs de notre Syndicat et de son bras technique, le GDF. Pour cela, ils s'engagent dans différentes actions : augmentation de la récolte des bois, recherche de nouveaux débouchés, et promotion du bois énergie.

4.1. La mobilisation des bois

Le Syndicat contribue à la mobilisation des bois dans le cadre des visites-conseils. En effet, l'ingénieure du Syndicat préconise à certains propriétaires une exploitation de leurs bois (en éclaircie, en coupe à blanc ou encore en coupe sanitaire). Elle les oriente ensuite vers la coopérative ou leur fournit un modèle de contrat de vente selon le volume de bois et la destination des produits. Le propriétaire peut alors contacter la coopérative ou un autre récolteur de bois avec certaines garanties conférées par le contrat de vente fourni. Le Syndicat peut fournir les coordonnées de certains exploitants lorsque le propriétaire souhaite traiter directement sans passer par la coopérative.

L'ingénieure rappelle également aux propriétaires l'importance d'une gestion durable des forêts.

L'ingénieur participe également à des martelages aux côtés de la coopérative et notamment chez des adhérents du Syndicat. Cela permet de contrôler la qualité du marquage et d'apporter de l'aide à une entreprise locale. Sept jours ont été consacrés à cela en 2020.

4.2. Le développement du bois énergie

La mise en gestion des parcelles à la suite des visites ou aux diagnostics peut permettre d'alimenter les chaudières du département (dont celles du Fonds chaleur) et de Gardanne. Globalement le développement du bois-énergie permet d'envisager la relance de la gestion qui n'était pas économiquement envisageable par manque de débouchés pour des arbres à faible valeur ou déperissant, comme le châtaignier.

4.3. Participation à la CDPENAF

Le Syndicat participe à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (**CDPENAF**) qui se réunit une demie journée tous les mois pour examiner les demandes de modifications des documents d'urbanisme impactant les espaces agricoles, forestiers et naturels.

L'objectif de cette Commission est de limiter l'artificialisation des terres quand cela n'est pas nécessaire. Elle donne un avis au Préfet.

5. Diversification

Les fonctions de la forêt et ses services écosystémiques sont nombreux et variés. La classique production de bois possède en effet des alternatives avec d'autres productions et usages (trufficulture, bois artisanaux, agroforesterie).

5.1. La complémentarité agriculture-forêt

L'ingénieure du Syndicat peut être amenée à réaliser des visites-conseils sur le thème de l'agroforesterie lorsque le propriétaire le demande. Elle peut alors le conseiller sur ce type de plantation qui apporte un ombrage aux cultures en diminuant l'évaporation de l'eau du sol. Des conseils sont prodigués sur le choix des essences avec une attention portée à la biodiversité et au paysage, pour récolter à terme des bois de qualité apportant un revenu supplémentaire au propriétaire. La visite est l'occasion de présenter les aides et le dossier de demande de financement auprès de l'AFAC (Association Française Arbres Champêtres et Agroforesterie).

5.2. La trufficulture et la sylviculture truffière

Lors de ses visites, l'ingénieure du Syndicat peut avoir à prodiguer des conseils concernant la sylviculture truffière.

Les conseils peuvent alors orienter la gestion du propriétaire vers une sylviculture truffière lors de la plantation des arbres ou sur une parcelle existante. L'ingénieure préconise alors lors de sa visite quelques interventions pour améliorer la production de truffes : éclaircie légère, recépage, débroussaillage et travail du sol localisé.

5.3. Les bois artisanaux

Certains arbres et arbustes épars dans les bois et forêts du Gard sont de véritables petits trésors pour les métiers d'art (alisier, arbousier, aubépine, buis, cade, houx, sorbier). Leur bois est une matière première rare que recherchent de nombreux artisans d'art, au même titre que certaines singularités des bois comme les ronces, loupes ou brousses.

Le syndicat met en relation des professionnels souhaitant acheter des bois rares locaux avec des particuliers ou entreprises pouvant répondre à leur besoin.

Le président du Syndicat participe aux travaux du CETEF régional «bois d'artisanat».

5.4. Les arbres médicinaux

La valorisation médicinale des espaces forestiers s'applique tout à fait au département du Gard qui possède un large choix d'essences aromatiques et médicinales (bourgeons de Pin maritime, feuilles de bouleau ou encore cornes du sorbier domestique). Les essences dites aromatiques et médicinales peuvent intéresser les propriétaires forestiers ainsi que les cueilleurs professionnels à la recherche de produits forestiers récoltables. Lorsque les propriétaires posent des questions sur les espèces médicinales, le Syndicat leur fournit deux fiches explicatives et les accompagne dans le choix des essences.

5.5. La Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires

Le président a participé à la réunion de la CDESI à Nîmes durant laquelle a été présentée et signée par les partenaires la Charte Gardoise des activités pratiquées en pleine nature. Cette Charte vise à sécuriser les activités de plein air pour notamment, permettre la cohabitation sur un même territoire de la chasse avec la randonnée grâce à des règles de bonne conduite.

6. Fonctionnement : moyens, formation interne

6.1. Moyens, formation interne

Pour réaliser ses missions, le Syndicat emploie une secrétaire (Patricia ORTIZ) et une ingénieure forestière à temps plein (Astrid de MONTBRON qui remplace Rosalie LEFEU depuis juin 2020). Depuis le 1^{er} janvier 2018, la secrétaire est passée d'une demi-journée par semaine à une journée afin de répondre aux besoins administratifs du Syndicat.

Le Syndicat peut aussi compter sur ses 18 administrateurs qui s'investissent énormément et bénévolement sur différents dossiers et participent à des commissions et suivi d'actions en lien avec la forêt et l'espace rural.

Le Syndicat a déménagé début juillet 2018 avec ses partenaires, le CRPF et la Coopérative La Forêt Privée Lozérienne et Gardoise, afin d'occuper de nouveaux bureaux plus fonctionnels. Le siège social est donc à présent au 6 Avenue des Platanes à Ribaute-les-Tavernes.

Le financement des actions techniques du Syndicat est assuré par la convention avec le Conseil Général du Gard, par les cotisations de ses adhérents et par des sous-traitances de faibles montants dans des actions techniques. Dans ce dernier cas, le Syndicat met en avant sa branche technique, le GDF. Le Syndicat effectue aussi des prestations (quelques journées par an) pour la Mairie de Nîmes (suivi du Clos Gaillard) et la Coopérative (appui au martelage de coupes, à la rédaction de plans simples de gestion). Il est rappelé que le poste d'ingénieur ne pourrait être conservé sans cette convention.

6.2. Comptabilité

Le Cabinet SAS AFG, Société d'Expertise Comptable de Saint-Christol gère les comptes du Syndicat depuis 2016 et produit annuellement un bilan financier. Les comptes sont suivis en interne par le trésorier Robert SOULIER.

Conclusion

Au cours de l'année 2020, grâce à l'appui financier du Conseil départemental du Gard, le Syndicat des Forestiers Privés du Gard et son bras technique le Groupement de Développement Forestier Gardois ont poursuivi leurs différentes actions en les inscrivant clairement dans une perspective de développement durable, celui-ci alliant technique, économie, social et environnement.

Pour cela, ils ont multiplié les occasions de contacts avec les propriétaires forestiers : Site Internet, dialogue par téléphone ou réseaux sociaux, visites-conseils, réunions de sensibilisation et d'information, appui aux formations à la gestion forestière (FOGEFOR), promotion des ouvrages forestiers et notamment « Proposition pour la Garrigue »...

Cette année encore, ils ont ainsi amené un grand nombre de propriétaires forestiers à prendre conscience de la nécessité de mieux connaître et maîtriser la gestion de leurs forêts, en termes d'économie, d'emploi local, de transition énergétique, de bilan-carbone, de qualité de vie, de biodiversité et de qualité de sols, de l'air, de l'eau, bref d'environnement en général.

La participation à des manifestations grand public, comme les escapades nature, permet également de faire connaître et respecter les espaces boisés et de sensibiliser aux enjeux de la forêt et des risques auxquels elle est exposée.

Le Syndicat et le GDF sont également investis dans les actions de protection de l'environnement : Sites Natura 2000 du département, suivi du PDPFCI, Observation de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique du territoire PNC, participation aux travaux et commissions du Parc national des Cévennes ...

Ils s'impliquent également dans des démarches territoriales autour de la forêt pour structurer l'économie locale, telles que la participation active au sein des chartes forestières de territoire et notamment celle du Pays Cévennes.

Ils ont participé aux actions concourant à l'économie des filières spécifiques locales (bois-énergie, pin maritime, châtaignier, truffes, bois d'artisanat, essences médicinales,...).

Enfin, conscients des attentes de notre société en matière de fréquentation des espaces « naturels » forestiers (cadre de vie/paysages, randonnées, chasse, cueillettes, ressourcement, ...) et des enjeux écologiques auxquels la forêt peut apporter des solutions (limitation des effets dévastateurs des inondations, fixation des sols, épuration de l'eau et de l'air, biodiversité), ils les prennent en compte dans leurs actions, leurs messages, leurs grandes orientations.

La pertinence des actions réalisées par le Syndicat, et son bras technique le GDF, d'une part, se vérifie par le fait qu'ils sont de plus en plus sollicités pour participer à des débats, réflexions, commissions... (à titre d'exemple, signalons que les promoteurs du Parc naturel des Garrigues ont « démarché » le Syndicat qui maintenant adhère à l'association de préfiguration et siège à son conseil d'administration ;

d'autre part, se corrobore par le nombre croissant de ses adhérents. Ainsi, avec 510 adhérents, le Syndicat du Gard est le plus important en nombre d'adhérents des 13 syndicats d'Occitanie.

En conclusion, dans les années futures (2021 et au-delà), les actions relatées dans le présent compte-rendu d'activités doivent être poursuivies, voire amplifiées, car :

- les problématiques liées aux changements climatiques s'aggravent avec en corollaire l'augmentation de l'aléa « incendie », les dépérissements qui affectent certains peuplements forestiers y augmentant le risque feu
- la réussite de la transition énergétique implique l'inscription dans la durée des actions de sensibilisation auprès des forestiers privés détenteurs de la majorité de la ressource bois dans le département (bilan carbone neutre du bois énergie, stockage du carbone dans le bois-construction)
- enfin le besoin de « consommation » des espaces naturels (forestiers) par le grand public est croissant et doit s'accompagner d'un « mode d'emploi » pour éviter le choc des « cultures » entre les citadins qui sanctuarisent la nature et les ruraux qui la façonnent pour la faire vivre et en vivre évitant ainsi la désertification des territoires ruraux. Au travers de son Label « Gard Pleine Nature », le Conseil départemental a sans donc un rôle à jouer dans ce domaine. Les démarches, à long terme, engagées en 2017 pour une meilleure acceptation sociale des récoltes de bois, démarches dans lesquelles le Syndicat s'est fortement impliqué, vont amener des partenariats (pas forcément coûteux : mise en commun de réseau, ...), pour une pleine efficacité de celles-ci. Le Conseil départemental doit y trouver sa place.

Pour tout cela, l'appui du Conseil départemental du Gard est absolument nécessaire dans un cadre qui met en adéquation ses grandes orientations et leur traduction dans la convention le liant au Syndicat des forestiers privés Gardois.

Annexes

Annexe 1 : Invitations aux journées d'information techniques

Annexe 2 : Modèle de diagnostic de gestion

Annexe 1 : Invitations aux journées d'information techniques

Annexe 2 : Modèle de diagnostic de gestion